Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212203723-20260427-DEL2026034-DE

Mairie de TRÉMUSON
Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 AVRIL 2026

Date de la convocation :
21 avril 2026
Date d'affichage :
21 avril 2026

Nombre de conseillers :
En exercice – 19
Présents – 17
Procurations – 2

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yvon ORGEBIN, Maire.

Membres présents : M. ORGEBIN Yvon, Maire, Mme GUILLO Sylvie, M. ETES Cyrille, Mme CONAN Sylvie, M. BAUD Adrien, Adjoints au Maire, Mme JANOT-MONFORT Annie, M. GUILLARD Alain, Mme BONENFANT Gaëlle, M. PHILIPPE Stéphane, Mme ASSON Pascale, M. LE COUTURIER Arnaud, M. BOUTOUILLER Benoît, M. BONGRE Cyrille, Mme PEDRON Estelle, M. GLOAGUEN Maxime, M. GALLOY Johann et Mme HERRAULT Ophélie, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme JEAN Florence a donné procuration à M. LE COUTURIER Arnaud et Mme LE FORBAN Roselyne a donné procuration à M. ORGEBIN Yvon.

Secrétaire de séance : Madame Ophélie HERRAULT

Délibération 2026-034 / Commande publique – Achat de matériels

Objet : Devis relatif à l'acquisition de tables et de chaises pour les festivités locales

Les associations communales organisent divers évènements durant l'année à destination d'un large public pour créer du lien social et dynamiser la vie locale. Ces festivités supposent la mise à disposition, par la collectivité, de matériels tel que des tables et des chaises afin d'accueillir dans de bonnes conditions les personnes participants à ces festivités.

La commune de Trémuson ne disposant pas de suffisamment de matériels en interne pour répondre aux besoins des associations, elle sollicite les communes voisines pour emprunter des équipements. Cela suppose une organisation logistique pour les agents du service technique qui doivent se déplacer à l'extérieur de la collectivité et réaliser plusieurs opérations de manutentions.

L'acquisition de nouvelles tables et chaises simplifierait la mise à disposition de matériels auprès des associations. La commune de Trémuson possèderait l'ensemble des équipements nécessaires aux festivités locales, ce qui la rendrait autonome et permettrait de libérer du temps aux agents du service technique pour se consacrer à d'autres tâches.

Monsieur Cyrille ETES, Adjoint au Maire, présente le devis de la société Bretagne Collectivité Equipement (BCE) relatif à l'achat de 100 chaises avec leurs chariots de transport et de 30 tables pliantes. Le coût estimatif de ce mobilier se chiffre à 4 033,50 € HT, soit 4 934,40 € TTC.

Monsieur le Maire propose de retenir cette proposition et précise que les crédits ont été inscrits au budget primitif 2026.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le devis de la société BCE pour un montant de 4 033,50 € HT, soit 4 934,40 € TTC.

Fait à TREMUSON, les jours, mois et an que dessus,

Ophélie HERRAULT
Secrétaire de séance

Yvon ORGEBIN
Maire

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212203723-20260427-DEL2026034-DE